Annexe 1 : Formule de calcul forfaitaire du montant de référence des Garanties Financières

 $M = S_c[M_a + \alpha(M_i + M_c + M_a + M_a)]$ S = Coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion de chantier. S = 1.1 M = Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation, $M_n = Q_1(C_{TR}d_1 + C_1) + Q_2(C_{TR}d_2 + C_2) + Q_3(C_{TR}d_3 + C_3)$ Q, = Quantité totale de produits et déchets dangereux à éliminer (en tonnes ou en litres) Q = Quantité totale de déchets non dangereux à éliminer (en tonnes ou en litres) Q, = Pour les installations de traitement de déchets, quantité totale de déchets inertes à éliminer (en tonnes ou en litres) C_{re} : Coût de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer C_{TR} : Coût déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant d ; distance entre le site de l'installation classée et les centres de traitement ou d'élimination permettant la gestion des quantités Q C, : Coût déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant C_i : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des produits ou déchets α = Indice d'actualisation des coûts $\alpha = (\text{Index / Index}_0) \times [(1 + \text{TVA}_R) / (1 + \text{TVA}_0)]$ Index : Indice TP01 Index_o: Indice TP01 de janvier 2011 Index = 667,7 TVA_R: taux de TVA applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant référence de la garantie financière TVA : Taux de TVA applicable en janvier 2011 19.6 % M_i : Montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange $M_i = \sum_{n} C_n + P_n \times V$ Σ : Nombre de cuves C_N= C_n : coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve 2 200,00 € P_a: prix du m³ du remblai liquide inerte (béton) 130 € / m³ V : Volume de la cuve en m³ M_c : Montant relatif à la limitation des accès au site (clôture, panneaux d'interdiction, ...) $M_c = P \times C_c + n_s \times P_s$ P : périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes (en mêtres) C_c = Coût du linéaire de clôture 50 € / m $\rm n_{\rm p}$: Nombre de panneau de restriction d'accès au lieu n_p = Nombre d'entrée du site + (périmètre / 50) P_p : prix d'un panneau P_P= 15.00 € M_: Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement. Il couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site. $M_a = N_a \times (C_a \times h + C) + C_a$ N_p : Nombre de piézomètres à Installer C_a : Coût unitaire de réalisation d'un plézomètre (par m de plézomètre creusé) C = 300 € / m de piézomètre creusé h : Profondeur des piézomètres (m) C : Coût de contrôle et d'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de 2 campagnes 2 000 € par piézomètre C_a : Coût d'un diagnostic de poliution des sols C_D = 10 000 € TTC + 5 000 € TTC/hectare Pour un site dont la superficie est <= 10 hectares 60 000 € TTC + 2 000 € TTC/hectare au-delà de 10 hectares Pour un site dont la superficie est >= 10 hectares M_a : Montant relatif au coût de gardiennage du site pour une période de 6 mois $M_a = C_a \times H_a \times N_a \times 6$ C_s: Coût horaire moyen d'un gardien C = EMVROMEMENT 40 € TTC / h H_c : Nombre d'heures de gardiennage nécessaire par mois N_ : nombre de gardiens nécessaires Vu pour ôtre annexé à mon arrêté do ce loui $M_n = M_r \times (Index_n / Index_n) \times [(1 + TVA_n) / (1 + TVA_n)]$ 2 JUIL Laon, le Le Préfet M : Montant des garanties financières devant être constituées l'année n et figurant dans le document d'attestation de la constitution de la garantie financière Pour le Préfet M_.: Montant de référence des garanties financières le premier montant arrêté par le préfet of par délégation Index : Indice TP01 au moment de la constitution du document d'attestation de la constitution de garanties financières Index,: Indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence de garanties financières fixé par arrêté préfectoral Le Secrétaire Général, TVA: Taux de TVA applicable au moment de la constitution du document d'attestation de la constitution de la garantie financière TVA_e : Taux de TVA applicable à l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garantles financières

7

Bachir BAKHTI

KEBLI – Villers sur Fere											
		Annexe 2									
Soumise à l'annexe	2713										
•											
	Q,	a,	Q ₃	C _{TR1}	d,	d ₂	d _s	C,	C ₂	C _a	M _e
M _a = Montant relatif aux mesures de gestion	<u> </u>	- 1	,	- 181	'		,				<u>`</u>
des produits dangereux et des déchets		1							1		
présents sur le site de l'installation.	18,7	o	o	o	0			C	0		3 282,00 €
-											
	Index	Index	īVĀ, Ţ	VA _R							а
a = Indice d'actualisation des coûts	667,7	708,9	19,60%	20,00%							1,0577417712
index publié au JO du 31/12/2013				-							
	Σ	C _N	P _a	V							M,
M : Montant relatif à la neutralisation des	-	N									
cuves enterrées présentant un risque]									
d'explosion ou d'incendle après vidange	C	2200	130		Si clôture ex	istante mettre	٦				0,00 €
					valeur ≃ 0 €	sinon 50 €					
					,		-				
	₽	c _c	n _p	P _p	Nbre d'entrée						M _e
		i			du site						C
M _e : Montant relatif à la limitation des accès	Ĭ	1 1	i								!
au site (clôture, panneaux d'interdiction,)	433	d d	10	15	1						150,00 €
and the following beautiful and the following the followin	1	1									,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	N _p	C,	h	C	C _o						M _s
M.: Montant relatif à la surveillance des	· ·	· ·									
effets de l'installation sur l'environnement. Il		ĺ									
couvre la réalisation de plézomètres de											
contrôles et	3	300	8	2000	13955						27 155,00 €
											
	C _e	H _a	N _g								M _g
M _g : Montant relatif au coût de gardiennage			Į.								
du site pour une période de 6 mois	40	65	1j								15 600,00 €
							Monto	nt do la Car	rantle Finan	alàna =	53 530,85 €
	M,	Index	Index	TVA_	TVA _R		WOIRE	iii de la Ga	anne Finan	ciere -	M _c

, of

8

M_n: Montant des garanties financières devant être constituées l'année n et figurant dans le document d'attestation de garanties financières